



Compte rendu n°6

Atelier CADRE DE VIE

Placé sous l'égide des deux conseils de quartier, Parc Nord et Parc Sud, un atelier est une instance d'initiative et de participation dont la mission consiste à traduire en propositions concrètes les grandes tendances issues de la consultation des habitants du quartier du Parc réalisée en juin-juillet 2007.

Chacun des trois ateliers (habitat, cadre de vie, vie de quartier) se réunit à 6 reprises entre décembre 2007 et juin 2008. Lors de la première séance, les participants décident du thème qui sera traité pour chacune des cinq séances de production. La participation à chaque séance de l'atelier est libre. Le cas échéant, et en fonction des thèmes abordés, les participants pourront solliciter la participation de représentants d'institutions (ville, département, bailleurs sociaux, autres...) afin qu'ils puissent également formuler des propositions concrètes répondant aux grandes tendances issues de la consultation. Ces institutions participent aux séances d'atelier au même titre que les habitants du quartier et avec la même ambition. A l'issue des séances, les trois ateliers présenteront devant les conseils de quartier les résultats de leurs travaux afin qu'ils soient mis en débat.

Participants à la séance n°6 du 19 mai 2008

Mme Monique SALOMON Rue de la Paix ■ M. Daniel LEPENDU Allée des Demoiselles d'Avignon ■ M. Christian-Paul LAÏNE Boulevard de Pesaro ■ Mme Gilberte JOUVE Rue de la Paix ■ Mme Françoise MORICE Allée Fernand-Léger ■ M. Michel BERLAND rue Salvador-Allende ■ Mme Raymonde TRAYISI rue de la Paix ■ Mme Linda TRAVAGLINI Allée Fernand-Léger ■ M. Michel DELARBRE Allée Fernand-Léger ■ Mme Alice DANCOISNE Service infrastructures, Ville de Nanterre ■ Mme Agnès PIMENTA Service Environnement, Ville de Nanterre ■ Mme Marion BENOIT Service études urbaines, Ville de Nanterre ■ Mme Sabrina MAHI Service vie citoyenne, Ville de Nanterre ■ M. Eric LEROY Service vie citoyenne, Ville de Nanterre ■ M. Serge LEVERBE Cabinet Techné Cité

Thème de la séance de travail

→ Circulation: vitesse, sécurité enfants, deux-roues motorisés et circulation douce (vélos et piétons).

Président de séance

→ M. François SINNASSE (absent excusé).

Les constats et propositions de l'Atelier sur la vitesse des voitures

→ Constat d'une vitesse excessive des voitures dans le quartier du Parc. Organisation de rodéos la nuit (ronds-points: des rosiers, Vernet, de la liberté (3 Rd-pt de l'av.Picasso) et les rues des écoles, Vernet, Joliot Curie, Fontenelles, et Avenue P.Picasso).

→ Vitesse excessive des voitures sur des petites distances (rues coupées par le RER) dans le Parc Nord, rue Salvador Allende et rue des Trois Fontanot.

→ Constat d'une circulation dangereuse dans les cités Champ-aux-Melles et Tours Aillaud. Les habitants remarquent qu'il s'agit d'un espace résidentiel. «Quand on sort de chez soi, on peut se faire renverser». ... →

- Les habitants rendent compte des aménagements déjà réalisés et des progrès en terme de sécurité (chicanes, feux tricolores, accès au parc et aménagement de l'avenue Picasso).
- Une intersection reste dangereuse d'après les habitants : Carrefour Picasso / Joliot Curie. Elle manque de sécurité pour les piétons et les voitures.
- Installer des coussins berlinois, en particulier aux endroits stratégiques où les piétons traversent.
- Elaguer les branches qui cachent les feux tricolores (rue des Ecoles) et améliorer la signalisation-signalétique d'une manière générale.
- Multiplier les panneaux de rappel de la vitesse autorisée.
- Pas de radars dans les rues, mais mobiliser davantage de policiers (en uniforme) sur le terrain.

Les constats et propositions de l'Atelier sur la sécurité des enfants

- Le stationnement en double file près des équipements scolaires remet en cause la sécurité des enfants aux heures de sorties d'écoles : Rue des Ecoles, collège et gymnase Evariste Gallois (de plus le feu est hors service), Ecole Rosbepierre (dépôt des enfants et stationnement quelques minutes).
- Les piétons traversent n'importe où, ils s'exposent à un danger pour eux et pour la circulation.
- La visibilité est réduite au niveau de la «banane», rue de la Paix et rue Lorilleux. Par ailleurs, les habitants stationnent au milieu de la rue.
- Enseigner le code de la route dès le plus jeune âge (privilégier les aspects éducatifs).

Les constats et propositions de l'Atelier sur les deux-roues motorisés

- Constat d'une circulation des deux-roues motorisés, le weekend, place de la Colombe, autour du jardin Gorki, rue Salvador Allende, avenue Picasso et au Champ-aux-Melles. De plus, ils roulent sur les trottoirs et les pistes cyclables (y compris les livreurs de pizzas).
- Instituer un arrêté municipal d'interdiction des mini-bikes (à la vente et à l'usage).

Les constats et propositions de l'Atelier sur les circulations douces

- Les voies réservées aux circulations douces sont peu utilisées par les vélos. Les cyclistes font du vélo dans le parc André Malraux où ce n'est pas autorisé.
- La piste avenue Picasso est mise en question par les habitants. Elle est dangereuse, mal protégée et mal délimitée.
- Aucune piste cyclable existante sur le Parc Nord.
- Les locaux pour les vélos et poussettes dans les immeubles ne sont plus utilisables (ils sont stockés sur le balcon ou dans les celliers). Cela réduit l'usage potentiel du vélo.
- Le développement d'un véritable réseau de pistes cyclables permettra le développement des circulations douces.
- Créer les pistes cyclables sur la chaussée, pas sur le trottoir et installer les équipements qui vont avec (parcs de stationnement, de l'éclairage public pour le soir en hiver).
- Anticiper la mise en œuvre éventuelle d'un système futur de type « Vélib ».
- Maintenir l'interdiction formelle du vélo dans le Parc.

La prochaine fois : Synthèse des trois ateliers

■ La date pour la prochaine séance est le samedi 24 mai 2008, à 9h30 au centre de loisir des Fontnelles (40, rue des écoles).

Les ateliers sont ouverts à tous. Pour en savoir plus :

- le site de la ville de Nanterre www.nanterre.fr (rubrique quartiers/ parc)
- le service de la vie citoyenne (tél : 01 47 29 52 65 ; mél : viemocitoyenne.parc@mairie-nanterre.fr)